

5. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE :

Sont à déposer sur le site de façon individuelle (sous format pdf uniquement) avant le 15 février 2027 :

La **version pdf des documents fournis** doit être de qualité satisfaisante **sous peine d'être non recevable**.

- ☐ Une **demande manuscrite** faisant acte de candidature **comprenant de façon précise l'identité, les adresses, personnelle et professionnelle et les coordonnées téléphoniques et électroniques**
- ☐ L'**attestation sur l'honneur (Annexe 1)** dûment remplie pour l'exactitude des photocopies qui nous sont transmises.
- ☐ Une **copie du diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1er du décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre de santé**
- ☐ Une copie du Baccalauréat **et** des diplômes de l'enseignement supérieur si obtention
- ☐ Le **récapitulatif du déroulement de carrière (Annexe 2)** dûment rempli par le candidat
- ☐ Une **attestation de l'employeur**, ou des employeurs, **justifiant des quatre années, à temps complet**, d'exercice au 31 janvier 2027
ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral :
 - a) un **certificat d'identification** (attestation) établi par la ou les Caisse(s) Primaire(s) d'Assurance Maladie du secteur d'exercice et
 - b) une attestation d'**inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle** pour la période correspondant à l'exercice, établie par les services fiscaux du lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice
- ☐ Le **certificat médical (Annexe 3)** émanant d'un **médecin agréé** par la Délégation Territoriale du département du lieu de résidence (liste consultable sur le site de l'A.R.S. de votre région) attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation de cadre de santé
- ☐ Le **certificat médical (Annexe 4)** attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires (Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite)
- ☐ L'**attestation (Annexe 5)** de prise en charge ou de dépôt de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné
ou, à défaut, l'engagement sur l'honneur (Annexe 6) du candidat de régler les frais de scolarité

Est à déposer sur le site (sous format image (jpeg) uniquement) avant le 15 février 2027 :

- ☐ Une photo d'identité récente 140 pixels par 180 pixels. Cette photo doit être **nette, de qualité et non pixelisée**.

Sont à adresser par voie postale ou à déposer à l'IFCS avant le 15 février 2027 :

- ☐ Deux **photographies** d'identité récentes conformes aux normes ISO/ IEC
- ☐ Un **chèque de 135 Euros**, à l'ordre de l'Agent comptable du G.C.S.P.A., pour les droits d'inscription aux épreuves.

ATTENTION : TOUTE CANDIDATURE AU CONCOURS N'AYANT PAS RESPECTÉ LES ÉTAPES PRÉCISÉES CI-APRÈS NE SERA PAS RECEVABLE.

- 1. INSCRIPTION SUR LE SITE**
- 2. DÉPÔT DES PIÈCES EN LIGNE SOUS LE FORMAT DEMANDÉ ET DE QUALITÉ SATISFAISANTE**
- 3. RÉCEPTION À L'IFCS DES PIÈCES DEMANDÉES PAR VOIE POSTALE**